Zeitschrift: Schweizer Soldat: Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-

Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

**Band:** 4 (1928-1929)

Heft: 20

Artikel: Billet du jour

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-711463

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Abonnements-Bestellungen und Inserate sind an die Administration des "S.-S." Postfach Zürich 13 - Oberstrass zu richten.

# Der Schweizer Unteroffizier

OFFIZIELLE MITTEILUNGEN
DES SCHWEIZERISCHEN UNTEROFFIZIERS-VERBANDES

COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ASSOCIATION SUISSE DE SOUS-OFFICIERS

## Le Sous=Officier Suisse

Redaktion "Schweizer Unteroffizier": E. Möckli, Adj. U.-Off., Postfach Bahnhof Zürich Redacteur de langue française: ler Lieut. Dunand, Escalade 8, Genève Administration Verlag u. Inseratenabteilung: Bolleystrasse 30 in Zürich 6

### Billet du jour.

On parle beaucoup de l'armée, on en parle trop de «la grande muette». Parce que sous la poussée socialiste qui veut mettre la charrue devant les bœufs et licencier les soldats avant que les hommes soient d'accord, un grand mouvement se manifeste dans les nations.

Aujourd'hui il n'y a plus d'indifférents: on est **pour** ou on est **contre!** Les plus passifs se font une opinion et les patrons eux-mêmes se demandent maintenant, quelle situation faire aux citoyens qui quittent ateliers ou bureaux pour accomplir leur service militaire!

Ecoutez ce que le « Jura » de Porrentruy disait récemment à ce propos:

« Ce n'est pas à une époque où la vie est particulièrement chère qu'on peut, avec la même facilité qu'autrefois, subir la perte totale du gain pendant une période plus ou moins longue. On aura beau arguer que cette perte affecte surtout des célibataires ou de jeunes hommes n'ayant pas encore de charges de famille bien lourdes. Il suffit de regarder la vie, d'entrer dans la réalité pour se convaincre que cet argument tombe à faux. Dans l'ordre normal des faits, un adolescent quitte en général l'école à quinze ans. S'il veut exercer une activité professionnelle tant soit peu sérieuse, être à même de remplir utilement une mission sociale, il lui faut sacrifier trois ou quatre années au minimum afin d'être en mesure de gagner sa vie. En tenant compte de la durée minimale d'un apprentissage sérieux, il atteint la dix-neuvième année alors qu'il est seulement apte à suffire à ses besoins. Jusque-là les parents ont dû consentir des sacrifices souvent très durs pour eux. Le jeune homme a donc à peine le temps de chercher un emploi, de s'y fixer qu'il est appelé à l'école de recrues. Il se trouve ainsi dans l'impossibilité de procurer aux siens une minime récupération. C'est encore heureux quand les parents ne sont pas obligés de lui consentir des avances pendant le temps de service.

Si, au cours de l'instruction, le jeune soldat fait montre d'aptitudes qui le désignent comme un futur sous-officier, il se récriera, et sa famille encore davantage que lui, devant la perspective d'accomplir des mois de service complémentaire et fera tout pour se dispenser d'une telle obligation. On ne peut, en toute justice, l'imposer à un foyer dans la gêne où l'on a déjà tant fait pour donner à la Société un bon travailleur, à la patrie un citoyen sur lequel elle peut compter.

Il résulte donc clairement de l'examen des contingences, que l'indifférence portant à se désintéresser complètement ou presque des obligations civiles des soldats, ne peut être continuée sans danger. »

C'est vrai qu'il y eut il y a quelques mois un «postulat Gottret» au Conseil National; le magistrat genevois voudrait contraindre les patrons à payer leurs ouvriers durant leur service!

Les journaux chambardeurs exultent; il faut donc se méfier!!!.

- «Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport et le cas échéant des propositions sur la question de savoir si la loi fédérale sur le travail dans les fabriques ne devrait pas être revisée conformément aux principes suivants:
- «1. Assurer aux ouvriers en service, depuis un temps à déterminer, dans une entreprise soumise à la présente loi, un congé annuel payé.
- «3. Veiller à ce que les ouvriers au service d'une entreprise soumise à la présente loi ne soient point privés de leur salaire pendant leur service militaire.
- «3. Veiller enfin à ce que les obligations incombant aux employeurs ensuite de l'application des mesures cidessus énumérées ne constituent pas un motif de renvoi.»

C'est qu'il faut songer aussi aux cours de répétition; le mal est moins grave là! Quels sont vraiment les citoyens en 1929 qui ne peuvent se payer deux semaines de vacances? D'autant mieux que patrons ou état font leur possible pour soutenir celui qui part sous les drapeaux durant un temps assez court. Le journal que nous citions plus haut dit à ce sujet:

«Il faut reconnaître que la loi prévoit les conséquences matérielles résultant de l'appel sous les drapeaux d'un soutien de famille. Les communes sont tenues d'allouer à ceux des foyers qui sont vraiment dans le besoin ensuite de la militarisation de leurs pourvoyeurs, une indemnité dont elles assument la charge pour un tiers, le canton et la Confédération pour chacun des deux autres tiers. Ce recours à la collectivité, trop souvent assimilé à l'assistance publique, a quelque chose d'humiliant et souvent bien des obstacles sont suscités à ceux qui le sollicitent. C'est ainsi qu'au cours de la guerre il se trouva des autorités qui refusaient presque de croire que telle entreprise ne donnait aucun salaire aux membres de son personnel en service actif. Le doute faisait que les familles en cause ne recevaient qu'une indemnité dérisoire qui leur était remise avec des manières quasi-insultantes, alors qu'il se trouvait par ailleurs tant de profiteurs du malheur des temps.

De telles pratiques sévissant encore alors que de toutes parts on attaque le principe de la défense nationale, ne peuvent que favoriser le succès de la propagande. Quiconque subit ou subira du fait de l'accomplissement d'obligations militaires, un préjudice matériel plus ou moins élevé sera aussi enclin à prêter l'oreille aux voix de sirènes qui proclament l'inutilité de l'armée.»

Et là-dessus on s'embarque pour toutes sortes de pays où on trouvera, soyez en sûrs, le remède au mal! La Revue de Lausanne dit: «Chaque année 250,000 hommes astreints aux tirs militaires obligatoires tirent, dans la positions debout, 6 cartouches parfaitement inutiles, chacun le sait, pour la formation du tireur. Qu'on supprime le tir debout des exercices obligatoires, l'on aura économisé, à raison de 20 centimes par cartouche, plus de 300,000 fr.»

Nous ne sommes pas d'accord!

Il est évidemment probable que nous ne tirerons que rarement dans la position debout en temps de guerre... mais ne lâchons pas du lest sinon le ballon s'abîmera. La discipline du tireur debout est une antique tradition chez nous; elle fait partie d'un ensemble de règles que nous avons à cœur de conserver. L'exercice est excellent! Nous ne tenons pas à le supprimer pour quelques milliers de francs à économiser! S'il faut que l'état paie pour les citoyens qui accomplissent leur devoir civique, payons sans marchander. Mais ne retirons pas d'une main ce que nous donnons de l'autre! La collectivité doit se sacrifier pour ceux qui se sacrifient pour elle; c'est de la justice élémentaire!

Nous reproduisons par ailleurs le bel article que le major Martin publiait il y a quelques jours dans le Journal de Genève; nos sous-officiers pour qui il aurait pu passer inaperçu en retireront d'utiles enseignements!

Tout pour notre armée, reste notre devise! D

### Avec nos futurs sous-offs.

Une école de sous-officiers! Vous vous représentez de nombreux groupes de soldats, tendus, forcenés, s'exerçant à d'impeccables conversions ou à des maniements d'arme précis et rapides. Le drill est roi, croyez-vous, et c'est de toute cette tension, de toute cette application que non seulement, la volonté de ces jeunes hommes se durcira, mais encore que naîtra la discipline aux vifs et sûrs réflexes.

Longtemps, cette éducation militaire toute formelle a pu suffire. Mais la guerre est venue, bouleversant les méthodes, mettant chaque individualité à l'épreuve, et étendant sur des fronts toujours plus amples le commandement d'un chef de section qui naguère s'exerçait sur un espace assez restreint avec la possibilité de garder tous ces hommes en mains. Aujourd'hui, c'est tout autre chose: les fronts s'étendent, les groupes se dispersent. Il sied d'amener chaque homme à se posséder, à se commander lui-même et à mettre à toute instant sont intelligence au travail. D'autres méthodes s'imposent ou du moins tentent de s'imposer, car ce n'est pas une petite affaire que de transformer procédés et usages.

Nul ne sy emploie avec plus d'esprit d'initiative et d'énergie que le colonel O. Schmidt, commandant de l'école de sous-officiers qui, hier matin, quittait Genève.

Innovant, le colonel Schmidt a voulu arracher ses futurs sous-officiers à la caserne. Il pense, à juste raison — et le curieux c'est qu'on ne le pense pas partout avec lui — qu'on n'apprend pas son métier de soldat entre des murs et des grilles et que c'est, dans le terrain, la théorie et le formel mis au point, qu'il convient d'aller mesurer le réel. Et c'est pourquoi il s'est décidé à conduire son école de Genève à Lausanne, par petites étapes, afin de la former aussi complètement que possible, étant donnée la brièveté du service, à tout le service en campagne.

Hier, de Versoix à Trélex, c'est à l'orientation que nos futurs sous-officiers se sont exercés. Lecture, examen de la carte, puis le tracé étudié, fixé, départ et, au gré de la route, reconnaissance du terrain. Ce sens de l'observation est un des plus difficiles à former et rien ne saurait y aider davantage que ce brusque et fréquent du passage du schéma de la carte à la configuration du sol: ainsi, peu à peu, le signe — ligne ou hachures — devient réalité et le soldat, tandis qu'il le déchiffre sur le papier, voit en même temps se dresser devant son esprit, le terrain où il va cheminer.

Il faisait — c'était le premier de ce mois de mai — un splendide soleil sur les champs, les boqueteaux et les chemins et, sous le paquetage complet, nos futurs sousoffs n'étaient pas sans peiner un brin. Aussi à l'orée de Trélex parurent-ils un peu trop contents d'être arrivés. Et ce fut l'occasion pour le colonel Schmidt d'une de ces petites leçons où il excelle pour tremper la volonté de ses hommes.

Familièrement, il leur rendit sensible que l'effort qui leur avait été demandé n'était que peu de chose, et que d'autres efforts, et constants, pouvaient être demandés à de futurs sous-officiers. Il leur fit comprendre combien leur arrivée eût été plus ferme si chacun d'entre eux s'était possédé, commandé, insistant sur ce dernier mot pour dégager la règle du chef qui est que l'autorité qui s'exerce à l'endroit d'autrui n'est jamais si forte et si efficace que lorsque celui qui l'exerce est maître et chef de lui-même..

Et ce pendant que le colonel Schmidt parlait, je regardais la troupe où chacun faisait son petit examen de conscience, reconnaissant son abandon, son fléchissement. Puis, comme pour la moralité de l'histoire, l'ordre était donné de reprendre cette arrivée, je revis quelques instants après tous ces soldats revenir le pas ferme, le buste bandé, le front haut, s'étant repris et — dans un grand effort d'obéissance — « commandés ».

Quelle détente alors, au repos, douceur de l'herbe, ombre des arbres et là-bas, le décor du lac, des rives et des monts!

Sous un pommier fleuri, le colonel Schmidt avait rassemblé ses officiers et procédait à la critique de la marche. « Périmée, désuète la colonne de marche, disaitil : espaces, intervalles, toujours plus grands, plus étendus » et il indiquait la nécessité de rompre avec trop d'habitudes que la cour de la caserne ou le champ — comme théorique — d'exercices, après les avoir créées, entretiennent. Puis, interrogeant l'un et l'autre de ses officiers, il leur enseignait, avec un art tout socratique d'accoucher les esprits, l'étape et le cantonnement, les ramenant sans cesse au réel, avec des images et des mots familiers et vrais indiquant l'esprit des ordres sans s'aheurter à la formule, laissant à ces futurs chefs de compagnie le soin de révéler, à l'exécution, leurs qualités comme leurs défauts.

Ainsi loin des chambrées, du formalisme inévitable des casernes, en campagne, le colonel Schmidt menait son école de sous-officiers. Et huit jours durant, ces soldats allaient accumuler — plus précieuses que toutes les théories — les expériences.

N'est-ce pas là vraiment la plus efficace des méthodes et comment ne pas souhaiter, pour le plus grand profit de nos troupes, que l'instructeur qui l'applique soit vite et partout imité?

Lieutenant X. («La Suisse».)

## Camarades, êtes-vous préparés pour Soleure?